

Conseil d'établissement  
École Saint-Albert-le-Grand  
Résolution no. 01 CÉ 12/22-23

Objet : Transfert du fonds 4 vers le fonds 9

**Préambule :** Chaque année, nous devons transférer l'argent du fond 4 vers le fond 9 et ce transfert doit faire l'objet d'une résolution au CÉ.

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'établissement a approuvé des campagnes de financement afin de pouvoir défrayer les coûts des activités éducatives, culturelles et sportives (tableaux du 11.10.2022 et du 06.12.2022).

**CONSIDÉRANT** que les sommes récoltées sont déposées au fonds 4 avec les sommes amassées des années antérieures.

**CONSIDÉRANT** que le fonds 9 ne peut être déficitaire.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de \_\_\_\_\_, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** à la demande de la directrice et de la Présidente du conseil d'établissement de l'école St-Albert-le-Grand de transférer les montants nécessaires afin de pouvoir équilibrer le budget des activités éducatives, culturelles et sportives de l'année 2022-2023 dont une copie de la présente proposition est versée en annexe sous le numéro 01 CÉ 12/22-23 au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

---

Guyline Cool  
Directrice

---

Lara Eid  
Présidente du Conseil d'établissement